



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination des artères sur
le territoire ou en limite de la commune de
Pregny-Chambésy.

du 22 décembre 1976

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune du 19 novembre 1975 ;
vu le préavis de la commission cantonale de no-
menclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

A. De valider les dénominations suivantes :

- CV4480 28. Chemin de Chambésy
à l'artère connue sous ce nom, partant de la route de
Lausanne (jonction Lac de l'autoroute RN1) et aboutis-
sant à la place de Chambésy (carrefour route de Pregny).
- CV5088 29. Chemin des Châtaigniers (lieu-dit)
à l'artère connue sous ce nom, partant du chemin de Valérie
et aboutissant au chemin de la Nonnette.
- CV10430 31. Chemin de la Fontaine
à l'artère connue sous ce nom, partant du chemin de Chambésy
(passage sur voies C.F.F.) et aboutissant au chemin de
Valérie.
- CV10553 32. Avenue de la Foretaille (lieu-dit)
à l'artère connue sous ce nom, partant du chemin de Machéry
et aboutissant au chemin de Valérie.

Séance du 22 décembre 1976

- CV21205 39. Chemin Palud
à l'artère connue sous ce nom, partant de la route de Pregny, au village, et aboutissant au chemin des Crêts-de-Pregny.
- CV21206 40. Chemin de Roilbot (lieu-dit)
à l'artère connue sous ce nom, partant du chemin de Chambésy et aboutissant au chemin des Châtaigniers.
- CV23944 42. Avenue de Tournay (lieu-dit)
à l'artère connue sous ce nom, partant du chemin de Machéry et aboutissant au chemin de Valérie.

B. De modifier ou compléter les A.C.E. suivants :

- CV4545 3. Chemin du Champ-Caron (ACE du 25 novembre 1947)
part du chemin de Valérie et aboutit au chemin de la Campagnette.
- CV5797 5. Chemin des Chèvres (ACE du 9 mars 1956)
part du chemin des Cornillons et aboutit à la route de Pregny, à l'église.
- CV7196 6. Chemin des Cornillons (ACE du 9 mars 1956)
part de la route de Lausanne 244 et aboutit au chemin de Chambésy.
- CV5677 7. Place de Chambésy (ACE du 31 mai 1957)
Cette place est comprise entre le chemin de Chambésy (à sa jonction à la route de Pregny) et le chemin de Valérie.
- CV5685 9. Place de Pregny (ACE du 31 mai 1957)
Cette place est comprise entre la route de Pregny et l'Auberge communale.
- CV2490 10. Chemin de Valérie (ACE du 31 mai 1957)
part de la place de Chambésy et aboutit au pont de la Foretaille.
- CV4561 12. Chemin du Champ-de-Blé (ACE du 8 juin 1957)
part du chemin du Vengeron, sans issue, en direction de l'autoroute.
- CV450 14. Chemin des Ancolies (ACE du 11 septembre 1959)
chemin privé, part du chemin de Machéry et aboutit au chemin des Ruches.

./.

Séance du 22 décembre 1976

- CV 20870 15. Chemin du Joli-Bois (ACE du 11 septembre 1959)
chemin privé, part du chemin de Machéry et aboutit au
chemin des Ruches.
- CV 20891 16. Chemin des Rocailles (ACE du 11 septembre 1959)
chemin privé, part du chemin de Machéry et aboutit au
chemin des Ruches.
- CV 21411 17. Chemin des Ruches (ACE du 11 septembre 1959)
chemin privé, part de l'avenue de la Foretaille et aboutit
au chemin du Joli-Bois.
- CV 28070 24. Chemin du Roitelet (ACE du 19 juillet 1972)
part du chemin des Châtaigniers, sans issue, en direction
du cimetière.

C. D'abroger les dispositions suivantes :

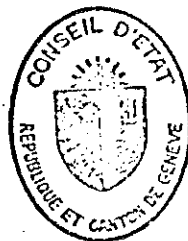
8. Chemin de Pregny
le chiffre 1 de l'ACE du 31 mai 1957 est abrogé en ce sens
que cette dénomination est supprimée.
- s.n. Chemin Panissod
le chiffre 4 de l'ACE du 8 juin 1957 est abrogé ; ce che-
min ne sera pas réalisé.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er janvier
1977

* * *

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Travaux	4 ex.
Police	1 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	2 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

J. L. L.